

Campus du Solbosch CP 165/05
Avenue F.D. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
T : +32 (0)2 650 29 03
M : eib@admin.ulb.ac.be

**CALENDRIER DEFINITIF DES SESSIONS ET DELIBERATIONS
DE JUIN ET SEPTEMBRE DES ETUDIANTS MASTER BIOINGENIEURS
(Année académique 2016-2017)**

1^{ère} session d'examens

Période d'évaluation de janvier 2017	Du 9 au 28 janvier 2017
Période d'évaluation de juin 2017	Du 29 mai au 1 ^{er} juillet 2017
Défenses des M.F.E.	Lundi 3 et mardi 4 juillet 2017
Dépôt des M.F.E.	Lundi 19 juin 2017 (de 10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	Vendredi 7 juillet 2017 , à 10h (Salle Solvay)
A l'issue de la délibération et jusqu'au 15 juillet 2017	Inscription à la 2 ^e session (y compris les étudiants qui ne doivent plus passer que le mémoire !!!)

2^{ème} session d'examens

Période d'évaluation du Q3	Du 16 août au 9 septembre 2017
Défenses des M.F.E.	Lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 septembre 2017
Dépôt des M.F.E.	Lundi 21 août 2017 (10 à 14h), local UB2.155
Délibération des années de masters	Mercredi 13 septembre 2017, à 11h (Salle Solvay)
Proclamation des années de master	Jeudi 14 septembre 2017, à 17h (aud. P.E. Janson)

Campus du Solbosch CP 165/05
Avenue F.D. Roosevelt 50
1050 Bruxelles
T : +32 (0)2 650 29 03
M : eib@admin.ulb.ac.be

Avis IMPORTANT

aux étudiants de MA Bioingénieurs

Concerne les pénalités appliquées pour tout retard lors du dépôt des Mémoires de fin d'études (1^{ère} et 2^e session 2016)

Les MFE défendus lors de la 1^{ère} session doivent être déposés au plus tard le lundi 19 juin 2017. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

En cas de retard, les pénalités suivantes seront appliquées : 3 points pour un dépôt le mardi 20 juin ; 4 points pour un dépôt le mercredi 21 juin ; 5 points pour le jeudi 22 juin 2017. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 23 juin 2017 verront leur défense de mémoire automatiquement reportée à la 2^e session.

Les MFE défendus lors de la 2^e session doivent être déposés au plus tard le lundi 21 août 2017. Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'EIB entre 10h00 et 16h00.

Pour la deuxième session, les pénalités seront : 3 points pour un dépôt le mardi 22 août ; 4 points pour un dépôt le mercredi 23 août ; 5 points pour le jeudi 24 août 2017. Les étudiants n'ayant pas déposé leur mémoire le vendredi 25 août 2017 seront sanctionnés par la note ABS au mémoire.